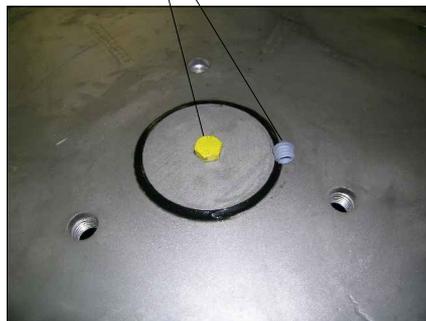
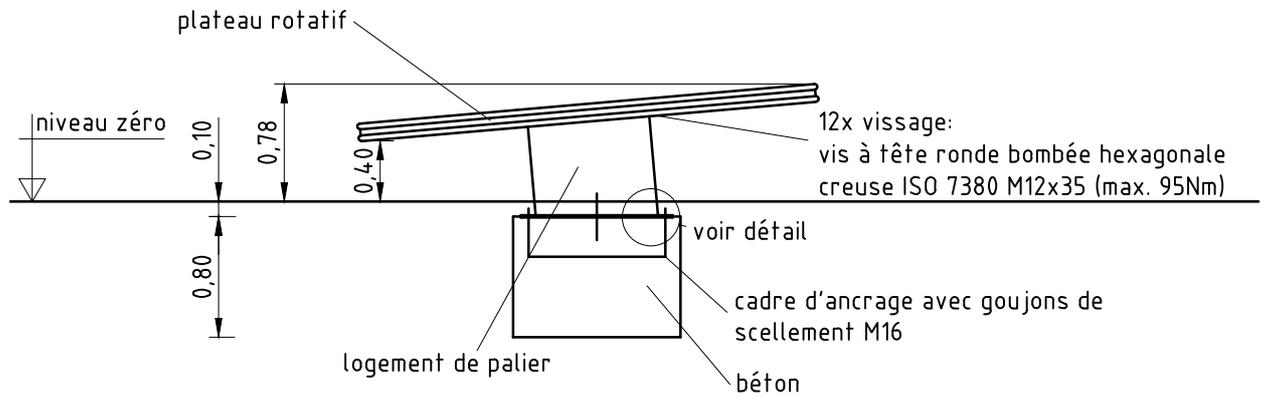


1. Déterminez l'emplacement de l'équipement en tenant compte de la surface de heurt (espace libre/de chute).
2. Réalisez le trou de fondation selon le dessin. Prenez en considération qu'une terre meuble est supposée pour effectuer un montage stable.
3. Remplissez le trou de béton comprimé de la classe C20/25, placez-y le cadre d'ancrage comme indiqué et réglez-le par un niveau à bulle.  
Il est indispensable d'installer le cadre d'ancrage **de même hauteur que le bord supérieur de la fondation** (voir détail).
4. Après la prise complète du béton, fixez le logement de palier sur le cadre d'ancrage dans l'ordre suivant: base du boîtier - rondelle - écrou borgne autofreiné M16.  
**Avant le montage des éléments pré-montés ou des pièces détachées, graissez les vis d'une fine couche de la pâte de montage fournie.**
5. Après l'installation sur la fondation, remplacez le boulon marqué (plomb de transport) par le bouchon de protection fourni.



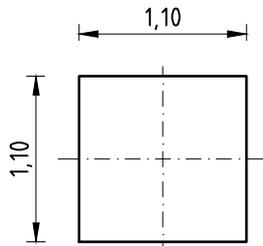
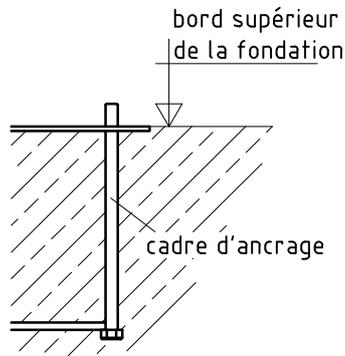
6. Soulevez le plateau rotatif du châssis de transport et vissez-le sur le logement de palier monté (voir dessin).
7. A cause du mouvement forcé, il faut, en tout cas, recouvrir la surface de heurt d'un matériau amortissant qui correspond aux exigences à une hauteur de chute critique d'au moins 1000 mm. (voir EN 1176-5).
8. Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.

Veuillez transmettre au personnel compétent les outils particuliers fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique importante pour la gestion de sécurité selon la norme EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instructions de montage et d'entretien.



espace minimal d'env. 65 m<sup>2</sup>  
à recouvrir d'un revêtement  
amortissant

cadre d'ancrage - détail 1/10



9,05